Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			<u> </u>				_		
	I.1 Numéro du d	ocument		40:440 (.e.2 (E)	I.2 Type d'Opéi	rateur			
	FR-BIO-16.250-00	81416.2024.001	믔		☑ Opérateur				
					☐ Groupe d'o	pérateurs			
			髓						
S			<u>(\$</u>						
Partie I: Éléments obligatoires				karanerat					
gate	I.3 Opérateur ou	ı groupe d'opérateur	'S		I.4 Autorité con	npétente ou A	utorité / Organism	ne de contr	·ôle
lig	Nom	SARL LA LOUPIOT	E		Autorité	QUALISUD	(FR-BIO-16)		
op	Adresse	175 route de Lyon	69610 Saint-Geni	s-l'Argentière	Adresse	6 Rue Geor	ges Bizet , 47200,	Marmand	le
nts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code	ISO	FR
me	I.5 Activité ou ac	ctivités de l'opérateu	r ou du groupe d'	opérateurs					
léı	• Préparation								
ĒÉ	• Distribution / l	Mise sur le marché							
ie]									
art	I.6 Catégorie ou	catégories de produi	its visées à l'article	e 35, paragraphe 7, o	lu règlement (Ul	E) 2018/848 du	Parlement europe	éen et du C	Conseil et
Ь	méthodes de pro			d		l: b.			
		gricoles transformés, le production:	, y compris les pro	duits de l'aquacuitu	re, destines a ra	ilmentation n	umaine		
		on de produits biolo	giques						
	1		0 1						
						4			
	Le présent docu convient) satisfa	ment est délivré con iit aux exigences duc	formément au règ lit règlement.	glement (UE) 2018/84	18 et certifie que	l'opérateur o	u le groupe d'opér	ateurs (ch	oisir ce qui
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité				
	ĺ	20 ionzion 2024	Nom at OII	AI ICUD	Certificat vala	ble du	16/11/2023 at	11	30/06/2025
	Date	30 janvier 2024 16:50:40 +01	Nom et QU signature	ALISUD	certificat vala	ole du	10/11/2020	u	30,00,2023
		(Europe/Luxem bourg)							
	Lieu	Marmande (FR)			7				
			,						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Nom du produit Code de la nomenclature c (CEE) n° 2658/87 du Consei champ d'application du rè	combinée (NC) visé au règlement il pour les produits relevant du glement (UE) 2018/848
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Black , IPA	Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : blonde, Loup-stic	Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Ambrée.	Biologique
Loup-barde Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Blanche, Loup-ange Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : IPA, Loup Transe Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Triple, Loup	Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : IPA, Loup Transe	Biologique
	Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Black IPA	Biologique
phoque Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Black IPA Malt : + Houblon	Biologique
II.2 Quantité de produits	
II.3 Informations sur les terres	
in a mornidatis sur les terres	
	nárstaurs
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'op	érateurs
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'op	14
	14
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'op II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opéra effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les ac	ateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont ctivités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'op II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opéra effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les ac traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformén	ateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont ctivités pour le compte d'un autre opérateur, le sous- nent à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'op II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opéra effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les at traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformén 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en c	ateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont ctivités pour le compte d'un autre opérateur, le sous- nent à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) pérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du re qui concerne la production biologique et pour lesquel
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateur li.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateur effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformém 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateur ou le groupe d'opérateur seste responsable en c'il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	ateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont ctivités pour le compte d'un autre opérateur, le sous- nent à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) pérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du re qui concerne la production biologique et pour lesquel
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'op II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opéra effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les ac traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformém 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'op règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en c il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40	ateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont ctivités pour le compte d'un autre opérateur, le sous- nent à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) pérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du ce qui concerne la production biologique et pour lesquel
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'op II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opéra effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les ac traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformém 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'op règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en c il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC	ateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont ctivités pour le compte d'un autre opérateur, le sous- nent à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) pérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du ce qui concerne la production biologique et pour lesquel